

Questions orales

[Traduction]

LES AÉROPORTS

CHARLOTTETOWN—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE
AÉROGARE—LES APPELS D'OFFRES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début de la semaine, lors d'une longue entrevue accordée au *Times* de New York au sujet des projets fédéraux de relance, le ministre a déclaré que le gouvernement investissait à l'heure actuelle 25 millions de dollars dans la construction d'une nouvelle aérogare à Charlottetown. Le ministre se rend-il compte que le gouvernement fédéral n'a même pas encore lancé des appels d'offres pour ce projet, et encore moins entrepris les travaux de construction? Dans ces conditions, pourra-t-il garantir à la Chambre et aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard que son ministère lancera les appels d'offres nécessaires que nous attendons depuis des années déjà?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais apporter une petite correction. Le chiffre exact est de 27 millions de dollars et non pas de 25 millions de dollars accordés à la rénovation de l'aéroport de Charlottetown. En ce qui a trait aux appels d'offres, ils devraient être lancés normalement au début de juillet. Nous les avons renvoyés à des experts-conseil pour qu'ils procèdent à certaines modifications, afin qu'ils respectent mieux la soumission initiale présentée au Conseil du Trésor. Il reste certains détails à régler avant de pouvoir lancer les appels d'offres définitifs, mais ce devrait être fait d'ici deux mois environ.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LE PROJET SERA RÉALISÉ

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, il y a près de sept ans, on a annoncé avec un grand battage publicitaire l'expansion de l'aéroport de Charlottetown et la construction de l'aérogare en particulier. Depuis lors, on a annoncé bien des choses, mais on n'y a jamais donné suite et nous n'avons reçu que des excuses pour les délais. Le ministre pourrait-il nous garantir que cette fois-ci, son ministère et lui-même respecteront l'engagement qu'ils ont pris envers l'Île-du-Prince-Édouard que des appels d'offres seront lancés, que la construction sera entreprise et que Charlottetown pourra enfin compter sur une aérogare qui fera honneur à cette capitale, à son ministère et en fait, à tout le pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux de confirmer que le gouvernement fédéral est en voie de lancer des appels d'offres pour ce projet. Nous avons bénéficié, c'est évident, de l'aide précieuse du ministre des Affaires des anciens combattants, qui représente cette région, ce qui nous a permis d'accélérer les choses, et nous sommes très heureux de savoir maintenant que ce projet sera mené à bien dans les délais prévus.

* * *

[Français]

LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'APPORTER DES
PRÉCISIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier

ministre. En réponse à une question que je lui posais, il y a deux semaines, question se rapportant au problème linguistique au Manitoba et portant plus particulièrement sur la portée de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, le premier ministre me disait que le cabinet des ministres considérerait, d'une part, la possibilité d'un renvoi à la Cour suprême afin d'obtenir une interprétation de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, et d'autre part, la possibilité de présenter une résolution au titre de l'article 43 b) de la Loi constitutionnelle de 1982. Il me répondait alors que le cabinet considérerait la question. Je me demande s'il est en mesure de dire aujourd'hui si son gouvernement en est arrivé à une conclusion sur cette question, s'il peut la partager avec nous et préciser la voie qu'il suivra.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, oui, je suis heureux d'essayer de donner une réponse à cette question. L'état de la question, c'est ceci: actuellement nous tenons quelques dernières consultations avec le gouvernement du Manitoba, et ce pour savoir si eux-mêmes ont une préférence sur la question du renvoi ou de la résolution. Je crois qu'il est acquis maintenant que l'avenue politique, c'est-à-dire l'avenue d'une résolution à la Chambre ayant effet, est à peu près fermée, étant donné surtout l'attitude de l'Opposition conservatrice au Manitoba. Nous sommes donc dans la nécessité d'aller devant la Cour suprême. Le député saura qu'il y a déjà une cause devant la Cour suprême, à savoir la cause Bilodeau dans laquelle nous aurions à plaider la cause de la justice pour les Franco-Manitobains. Il y a également la possibilité d'un renvoi; la décision, en principe, d'un renvoi a été prise par le Conseil des ministres ce matin, mais nous voulons tenir certaines consultations avec le gouvernement du Manitoba et également étudier l'alternative d'une action, d'abord dans la cause Bilodeau, avant de décider quand ce renvoi se ferait et quelle serait l'étendue même du renvoi. Ces questions-là doivent faire l'objet d'une décision probablement la semaine prochaine.

* * *

[Traduction]

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE—LES CONTRATS CONCLUS AVEC LES
AUTRES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et a trait à un élément du coût de la vie qui a probablement à l'heure actuelle les répercussions inflationnistes les plus graves sur les consommateurs canadiens. Je veux parler du coût élevé de l'énergie, plus précisément du mazout de chauffage et de l'essence pour voitures. Serait-il possible au ministre responsable de notre société Petro-Canada, de voir si cette dernière ne pourrait pas conclure avec les sept sociétés sœurs des contrats à long terme de 15 ans fixant le prix de l'essence à la porte de la raffinerie? A en juger par les témoignages entendus, l'essence coûte aujourd'hui aux consommateurs beaucoup plus que ce qu'elle vaut en réalité.